



République Française
Département de la Charente
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU ROUILLACAIS

**Séance du conseil communautaire
du 8 mars 2021
Compte-rendu**

Nombre de conseillers en exercice :	28	L'an deux mille vingt et un, le huit mars à 18 heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué le vingt-six février dernier, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par La Loi, au centre culturel du 27, boulevard d'Encamp 16170 ROUILLAC, sous la présidence de Monsieur Christian VIGNAUD, Président.
Titulaires présents :	26	
Suppléants :	0	
Pouvoirs :	0	
Excusés :	2	

I. Ouverture de la séance à 18h00

Nombre de conseillers en exercice : 26

II. Vérification du quorum

Le président procède à l'appel des conseillers communautaires en exercice.

Présents :

COURBILLAC : M. François PERROT, **DOUZAT** : M. Pascal BURBAUD, **ECHALLAT** : M. Alain BRIAND, **GENAC-BIGNAC** : M. Franc PINAUD, M. Éric COUVIDAT, Mme Marina GRAMMATICO, **MARCILLAC-LANVILLE** : Marie-Annick ROY-PLANTEVIGNE, **MAREUIL** : Mme Claudine RODET, **MONS**, M. Patrick MESNARD, **ROUILLAC** : Mme Dominique MANCIA, M. Jean-Pierre VIDAL, Mme Marie-France DUMOUT, M. Christian VIGNAUD, Mme Françoise ROY, M. Patrick GODICHAUD, Mme Elisabeth MASSON, Mme Nicole LANFRANCHI, M. Christian BERTON, **SAINT-AMANT-DE-NOUERE**, M. François-Xavier LABROUSSE, **SAINT-CYBARDEAUX** : M. Francis ROY, M. Joël COBERAC, **SAINT-GENIS-D'HIERSAC** : M. Jean-Claude GUILLOT, Mme Stéphanie ROTURIER, **VAL D'AUGE** : M. Bernard SALAMAND, M. Alexandre GAUVIN, **VAUX-ROUILLAC** : M. Jean-Guy CHAUVET.

Suppléants en situation délibérante :

Pouvoirs :

Excusés : M. Wilfried FOURNIER, M. Gilles RIPOCHE.

III. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Le Président ayant ouvert la séance, procède en conformité à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil. Mme ROTURIER est désignée pour remplir cette fonction.

IV. Adoption du procès-verbal de la dernière séance

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 8 février 2021 a été transmis par courriel le 12 février 2021. Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le procès-verbal du dernier conseil communautaire.

V. Décisions prises par le président en vertu de l'article L.2122-22 du C.G.C.T.

Monsieur le Président informe le Conseil communautaire sur les décisions prises par lui-même en application de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales.

VI. Ordre du jour et délibérations prises

1. Approbation des comptes de gestion 2020

(Budget Principal, Budget habitat, Budget Ordures Ménagères, Budget Assainissement, Budget Eau Potable, Budget lotissement La Gachère)

Les Comptes de gestion de la Communauté de communes (Budget Principal, Budget habitat, Budget Ordures Ménagères, Budget Assainissement, Budget Eau Potable, Budget lotissement La Gachère) dressés, pour l'exercice 2020, par le Comptable du Trésor Public, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

2. Approbation des comptes administratifs 2020

(Budget Principal, Budget habitat, Budget Ordures Ménagères, Budget Assainissement, Budget Eau Potable, Budget lotissement La Gachère)

Le Conseil Communautaire approuve les comptes administratifs 2020 du budget principal et des budgets annexes (habitat, assainissement, Ordures Ménagères, Eau Potable, et lotissement La Gachère) de la Communauté de communes du Rouillacais à l'unanimité.

3. Comptes administratifs 2020 - bilan des acquisitions et cessions immobilières

L'assemblée délibère sur le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées sur le territoire communautaire pendant l'exercice budgétaire de l'année 2020 ;

Acquisition pendant l'année 2020

-Un bien immobilier, composé d'une maison d'habitation et d'un garage, sur la parcelle 156 AE 229 situé 73, rue du lavoir - Gourville 16170 à Rouillac acheté le 13 novembre 2020 aux conjoints Bonnin pour une surface de 347 m² et pour le prix de 7 500 €.

4. Affectation de résultats d'exploitation 2020 - Budget Général

Constatant que le résultat de clôture 2020 fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 2 834 563.25 €
- un excédent d'investissement de 3 287 465.65 €
- un déficit d'investissement sur les Restes à Réaliser (R.A.R) de 2 103 038.74 € ;

Le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement de la manière suivante :

- Affectation de l'excédent de fonctionnement (report nouveau créancier 002) : **2 834 563.25 €.**

5. Affectation de résultats d'exploitation 2020 - Budget Eau Potable

Constatant que le résultat de clôture 2020 fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 1 459 702,71 €
- un excédent d'investissement de 393 313.51 €
- un déficit d'investissement sur les Restes à Réaliser (R.A.R) de 953 622.63 € ;

Le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement de la manière suivante :

- Exécution du virement à la section d'investissement (1068) : **560 309,12 €**
- Affectation de l'excédent de fonctionnement (report nouveau créditeur 002) : **899 393.59 €.**

6. Affectation de résultats d'exploitation 2020 - Budget Assainissement

Constatant que le résultat de clôture 2020 fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 136 541,97 €
- un déficit d'investissement de 252 520.11 €
- un excédent d'investissement sur les Restes à Réaliser (R.A.R) de 303 602.52€ ;
- Affectation de l'excédent de fonctionnement (report nouveau créditeur 002) : **136 541,97 €.**
- Le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement de la manière suivante :

7. Affectation de résultats d'exploitation 2020 - Budget Habitat

Constatant que le résultat de clôture 2020 fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 2 112.30 €
- un excédent d'investissement de 26 205.48 €

Le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement de la manière suivante :

- Affectation de l'excédent de fonctionnement (report nouveau créditeur 002) : **2 112.30 €.**

8. Affectation de résultats d'exploitation 2020 - Budget OM

Constatant que le résultat de clôture 2020 fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 79 107.97 €
- un excédent d'investissement de 136 944.52 €
- un déficit d'investissement sur les Restes à Réaliser (R.A.R) de 69 500 € ;

Le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement de la manière suivante :

- Affectation de l'excédent de fonctionnement (report nouveau créditeur 002) : **79 107.97 €.**

9. Affectation de résultats d'exploitation 2020 - Budget Lotissement La Gachère

Constatant que le résultat de clôture 2020 fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 21 667,72 €
- un déficit d'investissement de 8 112,26 €

Le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement de la manière suivante :

- Affectation de l'excédent de fonctionnement (report nouveau créditeur 002) : **21 667,72 €.**

10. Budget primitif 2021 – Budget principal

Le Conseil Communautaire, vote le Budget Primitif 2021 de la Communauté de communes, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement : 6 861 263,25 €

- 011 - Charges à caractère général : 421 427,00 €
- 012 - Charges de personnel et frais assimilés : 990 202,00 €
- 014 - Atténuations de produits : 1 200 432,00 €
- 022 – Dépenses imprévues : 256 400,45 €
- 023 - Virement à la section d'investissement : 2 255 785,72 €
- 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections : 260 603,39 €
- 65 - Autres charges de gestion courante : 1 459 475,69 €
- 66 - Charges financières : 14 137,00 €
- 68 – Dotations aux amortissements et aux provisions : 2 800,00 €

Recettes de fonctionnement : 6 861 263,25 €

- 002 - Résultat d'exploitation reporté : 2 834 563,25 €
- 013 - Atténuations de charges : 5 000,00 €
- 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections : 0,00 €
- 70 - Ventes de produits fabriqués, prestations : 258 700,00 €
- 73 - Impôts et taxes : 3 006 800,00 €
- 74 - Dotations, subventions et participations : 451 200,00 €
- 75 - Autres produits de gestion courante : 300 000,00 €
- 77 – Produits exceptionnels : 5 000,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement : 9 939 972,26 €

- 020 – Dépenses imprévues : 206 230,94 €
- 041 - Opérations patrimoniales : 24 000,00 €
- 16 - Emprunts et dettes assimilées : 198 143,23 €
- 20 - Immobilisations incorporelles : 380 000,00 €
- 204 - Subvention équipement versée : 7 679,00 €
- 21 - Immobilisations corporelles : 404 617,23 €
- 23 - Immobilisations en cours : 8 479 301,86 €

Recettes d'investissement : 9 939 972,26 €

- 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 3 287 465,65 €
- 021 - Virement de la section d'exploitation : 2 255 785,72 €
- 040 - Opérations d'ordre de transfert entre section : 260 603,39 €
- 041 - Opérations patrimoniales : 24 000,00 €
- 13 - Subventions d'investissement : 2 299 117,50 €
- 16 - Emprunts et dettes assimilées : 1 633 000,00 €
- 458201 – Opérations sous mandats : 180 000,00 €

11. Budget primitif 2021 – Budget Eau Potable

Le Conseil Communautaire vote le Budget Eau Potable 2021 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement : 1 601 800,95 €

011 - Charges à caractère général : 37 000,00 €

012 - Charges de personnel et frais assimilés : 40 000,00 €

022 – Dépenses imprévues : 7 000,00 €

023 - Virement à la section d'investissement : 1 215 300,95 €

042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections : 250 000,00 €

65 - Autres charges de gestion courante : 17 000,00 €

66 - Charges financières : 35 000,00 €

67 - Charges exceptionnelles : 500,00 €

Recettes de fonctionnement : 1 601 800,95 €

002 - Résultat d'exploitation reporté : 899 393,59 €

042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections : 146 499,00 €

70 - Ventes de produits fabriqués, prestations : 550 000,00 €

76 – Produits financiers : 5 908,36 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement : 2 424 594,77 €

020 – Dépenses imprévues : 67 919,70 €

040 - Opérations d'ordre de transfert entre section : 146 499,00 €

16 - Emprunts et dettes assimilées : 71 399,17 €

23 - Immobilisations en cours : 2 138 776,90 €

Recettes d'investissement : 2 424 594,77 €

001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 393 313,51 €

021 - Virement de la section d'exploitation : 1 215 300,95 €

040 - Opérations d'ordre de transfert entre section : 250 000,00 €

10 – Dotations, fonds divers et réserves : 560 309,12 €

27 – Autres immobilisations financières : 5 671,19 €

12. Budget primitif 2021 – Budget Assainissement

Le Conseil Communautaire vote le Budget Assainissement 2021 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement : 587 499,97 €

011 - Charges à caractère général : 74 100,00 €

012 - Charges de personnel et frais assimilés : 95 500,00 €

022 – Dépenses imprévues : 10 000,00 €

023 - Virement à la section d'investissement : 134 903,73 €

042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections : 192 496,24 €

65 - Autres charges de gestion courante : 35 700,00 €

66 - Charges financières : 40 000,00 €

67 - Charges exceptionnelles : 4 000,00 €

68 – Dotations aux amortissements et aux provisions : 800,00 €

Recettes de fonctionnement : 587 499,97 €

002 - Résultat d'exploitation reporté : 136 541,97 €

042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections : 151 958,00 €
70 - Ventes de produits fabriqués, prestations : 293 000,00 €
74 – Subventions d'exploitation : 6 000,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement : 1 542 799,97 €

001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 252 520,11 €
020 – Dépenses imprévues : 52 321,86 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section : 151 958,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées : 75 000,00 €
20 - Immobilisations incorporelles : 130 000,00 €
23 - Immobilisations en cours : 881 000,00 €

Recettes d'investissement : 1 542 799,97 €

021 - Virement de la section d'exploitation : 134 903,73 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section : 192 496,24 €
13 - Subventions d'investissement : 405 400,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées : 810 000,00 €

13. Budget primitif 2021 – Budget Habitat

Le Conseil Communautaire vote le Budget Habitat 2021 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement : 344 639,28 €

011 - Charges à caractère général : 98 951,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés : 71 000,00 €
022 – Dépenses imprévues : 2 112,30 €
023 – Virement section investissement : 20 000,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections : 83 732,20 €
63 - Impôts, taxes et versements assimilés : 3 500,00 €
65 - Autres charges de gestion courante : 32 800,00 €
66 - Charges financières : 26 143,78 €
68 – Dotations aux amortissements et aux provisions : 6 400,00 €

Recettes de fonctionnement : 344 639,28 €

002 - Résultat d'exploitation reporté : 2 112,30 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections : 162,00 €
74 - Dotations, subventions et participations : 118 634,69 €
75 - Autres produits de gestion courante : 216 000,00 €
77 – Produits exceptionnels : 650,00 €
78 – Reprises sur amortissements et provisions : 7 080,29 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement : 173 437,68 €

020 – Dépenses imprévues : 1 010,78 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section : 162,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées : 101 114,90 €
20 - Immobilisations incorporelles : 60 000,00 €
23 - Immobilisations en cours : 11 150,00 €

Recettes d'investissement : 173 437,68 €

001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 26 205,48 €

021 – Virement section fonctionnement : 20 000,00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section : 83 732,20 €
13 - Subventions d'investissement : 40 000,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées : 3 500,00 €

14. Budget primitif 2021 – Budget Ordures Ménagères

Le Conseil Communautaire vote le Budget Ordures Ménagères 2021 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement : 1 073 974,67 €

011 - Charges à caractère général : 194 400,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés : 361 530,00 €
023 - Virement à la section d'investissement : 1 189,79 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections : 71 246,58 €
65 - Autres charges de gestion courante : 425 000,00 €
66 - Charges financières : 1 608,60 €
67 - Charges exceptionnelles : 5 000,00 €
68 – Dotations aux amortissements et aux provisions : 14 000,00 €

Recettes de fonctionnement : 1 073 974,67 €

002 - Résultat d'exploitation reporté : 79 107,97 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections : 27 311,00 €
13 - Atténuations de charges : 15 000,00 €
70 - Ventes de produits fabriqués, prestations : 950 000,00 €
74 – Dotations, subventions et participation : 2 556,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement : 380 381,03 €

020 – Dépenses imprévues : 9 453,76 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section : 27 311,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées : 36 616,27 €
21 - Immobilisations corporelles : 278 500,00 €
23 - Immobilisations en cours : 28 500,00 €

Recettes d'investissement : 380 381,03 €

001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 136 944,66 €
021 - Virement de la section d'exploitation : 1 189,79 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section : 71 246,58 €
16 - Emprunts et dettes assimilées : 171 000,00 €

15. Budget primitif 2021 – Budget Lotissement La Gachère

Le Conseil Communautaire vote le Budget Lotissement La Gachère 2021 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement : 55 170,00 €

042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections : 8 112,26 €
65 - Autres charges de gestion courante : 47 057,74 €

Recettes de fonctionnement : 55 170,00 €

002 - Résultat d'exploitation reporté : 21 667,72 €
70 - Ventes de produits fabriqués, prestations : 33 502,28 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement : 8 112,26 €

001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 8 112,26 €

Recettes d'investissement : 8 112,26 €

040 - Opérations d'ordre de transfert entre section : 8 112,26 €

16. Vote des subventions aux associations

Sur proposition de la commission Animation du Territoire, le conseil communautaire attribue les subventions 2021 aux associations comme suit :

Association	Montant accordé
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	300,00 €
BANQUE ALIMENTAIRE	2 000,00 €
CHEMIN DU HERISSON	3 586,00 €
FNATH	100,00 €
INSERT R	10 000,00 €
COMITE D'ANIMATION AUGE ST MEDARD	1 500,00 €
LE JARDIN A MALICES	3 200,00 €
LA RONDE DES FINS BOIS	500,00 €
L'ALAMBIC	10 000,00 €
LES SAVONS FOUS	850,00 €
MOSAIC	7 000,00 €
REGALADE	1 500,00 €
CLUB POUR L'INFORMATIQUE FACILE ET ACCESSIBLE	1 200,00 €
ECOLE DU NUMERIQUE DE VAUX ROUILLAC	2 500,00 €
LE LOGIS DE LOGERIE	1 080,00 €
OPEN AR'T	500,00 €
PLAISIR DE LIRE	590,00 €
ASSOCIATION CYCLISTE JARNAC-AIGRE-ROUILLAC	1 000,00 €
CERCLE DE JUDO	940,00 €
COMITE DEPARTEMENTAL CYCLISTE DE LA CHARENTE	2 500,00 €
DANSE ET CULTURE DU ROUILLACAIS	1 200,00 €
EVI-DANSE	1 000,00 €
FOOTBALL CLUB MARCILLAC GENAC GOURVILLE	2 000,00 €
FOOTBALL CLUB ROUILLAC	2 500,00 €
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE ROUILLAC	400,00 €
KARATE CLUB ROUILLACAIS	912,00 €

PETANQUE ROUILLACAISE	500,00 €
LE ROUILLACIS A CHEVAL	1 500,00 €
LES ROUTARDS DU SPORT	2 500,00 €
TENNIS CLUB DE ROUILLAC	950,00 €
TENNIS DE TABLE - TTCSG	950,00 €

A titre informatif, les demandes subventions pour les associations sous conventions d'objectifs (ALPR, Office de Tourisme et La Palène) seront étudiées lors du Conseil Communautaire du 12 avril 2021.

17. ALPR : solde de la subvention 2020

La Communauté de Communes du Rouillacais s'était engagée à financer les actions 2020 de l'ALPR à hauteur de 270 000 €, financements CAF à déduire, suite aux changements de mécanismes de financement de la Caisse d'Allocation Familiales ;

Un solde de subvention 2020 sera versée à l'Association Loisirs en Pays Rouillacais pour un montant de 11 075,26 €.

18. Vote de la Taxe GEMAPI

Le Conseil Communautaire décide le produit de la taxe GEMAPI (GESTION des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations) à 80 000 € pour l'année 2021.

19. Dotation de solidarité

Le conseil communautaire décide de verser une dotation de solidarité d'un montant total de 315 000 € aux communes membres selon la répartition suivante :

- 40 % au prorata de la population
- 30 % au prorata des bases des 4 taxes (TH, TFB, TFNB, CFE) 2018
- 30% au prorata de la superficie de chaque commune

COMMUNES	POPULATION 1er janvier 2021	40%	bases 2020*	30%	Superficie	30%	TOTAL
COURBILLAC	755	9 337,46	1 184 884	4 063,82	11,83	3 902,59	17 303,86
DOUZAT	467	5 775,62	875 301	3 002,04	11,48	3 787,13	12 564,78
ECHALLAT	502	6 208,48	976 540	3 349,26	15,14	4 994,52	14 552,26
GENAC-BIGNAC	1016	12 565,37	1 964 831	6 738,82	33,31	10 988,60	30 292,80
MARCILLAC LANVILLE	511	6 319,79	1 034 308	3 547,39	18,41	6 073,26	15 940,43
MAREUIL	409	5 058,30	757 647	2 598,52	11,51	3 797,02	11 453,84
MONS	248	3 067,14	516 478	1 771,38	20,11	6 634,07	11 472,58
ROUILLAC	3008	37 201,41	13 306 440	45 637,38	55,55	18 325,33	101 164,13
ST AMANT DE NOUERE	393	4 860,42	757 860	2 599,25	11,15	3 678,26	11 137,93
ST CYBARDEAUX	835	10 326,86	1 487 556	5 101,90	20,99	6 924,37	22 353,13
ST GENIS D'HIERSAC	918	11 353,36	1 727 604	5 925,20	19,08	6 294,28	23 572,84
VAL D'AUGE	826	10 215,55	2 338 200	8 019,37	44,53	14 689,96	32 924,88
VAUX ROUILLAC	300	3 710,25	625 609	2 145,66	13,37	4 410,62	10 266,53
TOTAUX	10188	126 000,00	27 553 258,00	94 500,00	286,46	94 500,00	315 000,00

20. Attribution de compensation 2021

L'attribution de compensation étant fixé chaque année à 515 517 € et sachant que les sommes négatives ne sont pas demandées aux communes, le conseil communautaire approuve le versement de la part d'attribution de compensation, liées aux précédents transferts de compétences, aux 4 communes dont les sommes sont positives suivant le tableau joint.

Communes	Attribution de compensation 2021
COURBILLAC	-5 964.15
ECHALLAT	-6 636.47
DOUZAT	-89.55
GENAC -BIGNAC	-10 319.30
MARCILLAC	-1 750.59
MAREUIL	-5 825.74
MONS	8 447.17
ROUILLAC	478 721.68
ST AMANT DE NOUERE	-1 236.89
ST CYBARDEAUX	-8 862.17
ST GENIS	-8 042.42
VAL D'AUGE	28 347.59
VAUX ROUILLAC	-4 841.04
TOTAL A VERSER	515 516.44

21. Participation de la communauté de communes à des organismes publics 2021

Le Conseil Communautaire valide la participation financière à des groupements de collectivité.

CNAS	6 911,20 €
SBCP	13 622,00 €
EPTB	2 485,00 €
SYMBA	6 737,00 €
SMA BACA	26 256,50 €
SYBRA	30 240,00 €
ATD 16 (assistance maîtrise d'œuvre)	5 322,50 €
ATD 16 (volet numérique et RGPD)	4 064,50 €
ATD 16 (sur cotisation multisites)	1 016,13 €
ATD 16 (sauvegarde externalisée)	15 000,00 €
PETR14	211,03 €
SDEG (Charente numérique)	99 000,00 €
ADCF	1 069,74 €
CAUE	447,00 €
AMF	886,36 €
MISSION LOCALE	10 305,00 €
LES SAVOIRS FAIRE DU COGNAC	1 502,85 €
ADIL	1 033,70 €
SDEG (entretien éclairage public)	315,26 €
GRAND COGNAC (droit des sols)	18 000,00 €

22. Compétence « Mobilité »

La Loi du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités (LOM) redéfinit le schéma-type d'organisation territoriale de la compétence « mobilité » autour de deux niveaux de collectivités :

- La région, AOM régionale pour un maillage du territoire à son échelle,
- L'EPCI, AOM locale, échelon de proximité pour favoriser des solutions adaptées aux besoins de chaque territoire.

Les communautés de communes devant se prononcer avant le 31 mars sur leur souhait ou non de prendre la compétence mobilité et considérant que la Région Nouvelle-Aquitaine a fait savoir qu'elle préfèrerait exercer la compétence sur le territoire des Communautés de communes,

Le Conseil Communautaire décide de ne pas prendre la compétence « mobilité » mais souhaite participer activement à la co-construction du contrat opérationnel de mobilité qui sera établi sur le bassin de mobilités défini par la Région Nouvelle-Aquitaine. La communauté de Communes souhaite maintenir son service de transport à la demande et proposer une offre de mobilité locale adéquate et adaptée aux besoins du territoire (transport à la demande, services publics itinérants, autopartage, réseaux cyclables, bornes de recharges...).

23. Convention d'adhésion « Petites Villes de Demain »

Le programme Petites villes de demain vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

Petites villes de demain est un cadre d'action conçu pour accueillir toutes formes de contributions, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme (les ministères, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), la Banque des Territoires, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), CEREMA, l'Agence de la transition écologique (ADEME)). Le programme, piloté par l'ANCT, est déployé sur l'ensemble du territoire national et il est décliné et adapté localement.

Le conseil communautaire approuve la convention d'adhésion Petites villes de demain et désigne Madame Dominique MANCIA, Maire de Rouillac, en tant que présidente du Comité de Suivi du dispositif. La communauté de Communes souhaite également s'engager sur une ORT intercommunale avec l'objectif de préparer une OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) et décide de créer un poste de chef de projet contractuel Petites Villes de Demain.

24. Solde financier locataire Logis de Rancogne

Pour rappel, la Société Equit'és, a informé la Communauté de Communes de sa fin d'activité au 31 décembre 2020. Une convention d'occupation temporaire a été mise en place jusqu'au 15 mars 2021 pour permettre à l'entreprise de quitter les locaux. Aussi, il a été convenu que la Communauté de Communes du Rouillacais puisse racheter les biens immobiliers rattachés au site que la locataire a installé durant son bail.

Les demandes de reprise concernent notamment, sur justificatif, les achats suivants :

Aménagement des prés (clôture, piquets, Abris), Aménagements des boxes (mangeoires, Verrou, attaches), Aménagement des Selleries et aménagements extérieurs pour un montant total de 35 592,82 €

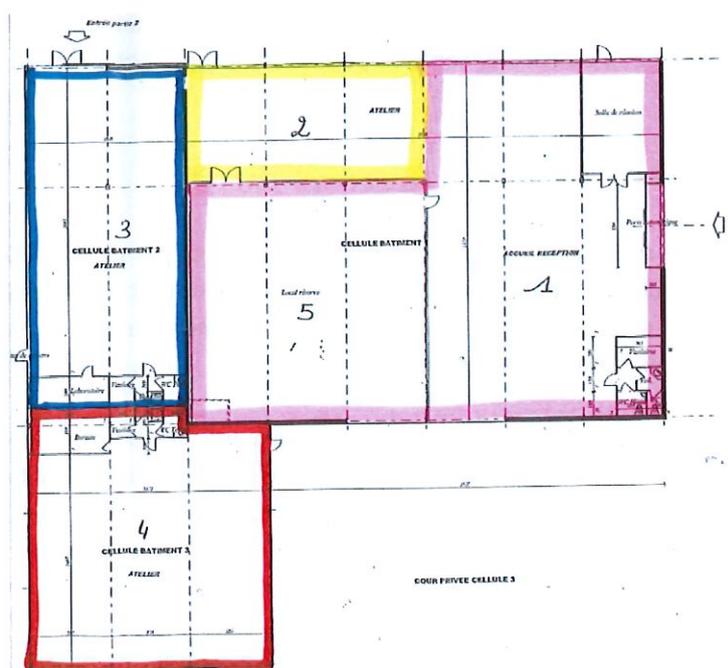
Le conseil communautaire accepte de reprendre les biens immobiliers du centre équestre du Logis de Rancogne en affectant un coefficient de vétusté sur l'ensemble des dépenses effectuées, soit une proposition de rachat à 17 796,41€.

25. Pépinière d'entreprises – Place du Champ de Foire à Rouillac : tarification, convention d'occupation

Des travaux sont rendus nécessaires au sein de la pépinière d'entreprise pour améliorer les conditions d'accueil et permettre à de nouvelles entreprises d'intégrer ces bâtiments. Une enveloppe budgétaire a été déterminée pour réaliser des travaux et redéfinir les espaces à louer.

Ainsi, il a été redéfini 4 cellules avec accès sur l'extérieur et une 5^{ème} cellule centrale permettant d'adapter la surface aux besoins des entreprises accueillies.

Les élus approuvent la nouvelle tarification des cellules et les conditions d'occupation.



	Tarif actuel (HT)	Surface (m ²)	Tarif années 4 à 6 (HT)	Tarif années 1 à 3 (-25%) (HT)
1	250	371	500	375
2	150	120	200	150
3	351	235	320	240
4	322	263	360	270
5	<i>Inclus dans 2</i>	251	260	195
Total (par mois)	1073		1640	1230

26. Loyer Ronde des Zébulons

Suite à l'augmentation conséquente du loyer en 2019, l'association La Ronde des Zébulons avait signifié que le plafond de 550 euros ne leur permettait plus d'assurer un fonctionnement acceptable de l'association et ainsi garantir le maintien d'un niveau de services pour les enfants accueillis.

Ce montant ayant été atteint depuis le 1er janvier 2021, il est décidé de supprimer la clause de révision annuelle du loyer et de bloquer le loyer mensuel à 540 euros, auquel seront ajoutées les charges d'entretien du système de chauffage.

27. Prolongation bail commercial – multiple de Gourville

La Communauté de communes décidé de prolonger la réduction de loyer du bail commercial signé avec Monsieur Thomas pour l'occupation du multiple rural de Gourville jusqu'au 31 décembre 2021, soit un montant de loyer mensuel de 500 € HT.

VII. Représentations du Conseil communautaire – Agenda des Commissions

Prochaine séance du conseil communautaire :

Lundi 12 avril 18h00 à la salle des fêtes de Saint-Cybardeaux

VIII. Questions et informations diverses

- Les élus échangent de nouveau sur le déploiement de la fibre optique sur le territoire. Le président informe que Charente Numérique rencontrera les maires du territoire le 29 mars prochain.

A 21h05 le Président lève la séance.

